RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABIS RHONE ALPES

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 7 774,90 EUROS

SIÈGE SOCIAL : SAINT ETIENNE (42000), 4 ALLÉE DE L'ELECTRONIQUE

438 128 969 RCS SAINT ETIENNE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2024

Le 31 décembre 2024, à 9 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Sont présents :

- **Eric GIRY**, propriétaire de 220 parts
- **INITIUM**, propriétaire de 290 parts

soit un total de 510 parts

sur les cinq cent dix (510) parts composant le capital social.

Eric GIRY préside la séance en sa qualité de cogérant associé.

Jean Francis BONNARD, ainsi que **Pierre AUBERT** et **Maud SERVAJEAN**, cogérants de la société, assistent également à la réunion.

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission d'un cogérant,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de **Jean Francis BONNARD** ses fonctions de cogérant de la Société avec effet au 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Jean Francis BONNARD
"bon pour démission des fonctions de cogérant"

[redacted]

[redacted]

Pierre AUBERT

[redacted]

Pour INITIUM
ACD CONSEILS
Représentée par Maud SERVAJEAN

[redacted]